

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
07 novembre 2025

Mis en ligne :
21 NOV. 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Votants : 27
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs, BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : DA CUNHA Manuel ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, DEGUILLARD Julie ayant donné pouvoir à TORTELLIER Laëtitia, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent, RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, VALLEE Priscilla ayant donné pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel ;

Absents : GARNIER Chrystèle, LETENDRE Christophe.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 07 novembre 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 2

Délibération n° 2025-113. ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

Rapporteur : Gaël LEFEUVRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal pour donner acte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal en vertu des articles L 2122-22 du C.G.C.T.

Marchés Publics :

- **Décision n° 2025-07 :** – CONSTRUCTION D'UNE SALLE 3 RAQUETTES ET D'UN CLUB-HOUSE – LOT 2 BATIMENT TCE - Avenant n° 3 au marché 2023-020 avec la société MATHIS pour un montant de + 9 859,89 € H.T. (+ 0,45 %) soit un montant total des avenants au marché de + 0,76 % (+ 16 705,99 € H.T.).
- **Décision n° 2025-08 :** – COMPLEXE SPORTIF DES LONGRAIS – RENOVATION TERRAIN B - Avenant n° 2 au marché 2024-30 avec la société TSE pour un montant de + 3 717,35 € H.T. (+ 2,57 %) soit un montant total des avenants au marché de +4,04 % (+ 5 867,35 € H.T.).
- **Décision n° 2025-10 :** – REHABILITATION D'UNE LONGERE ET EXTENSION EN SALLE DE BILLARD - Avenant n°1 au marché 2024-013 lot 5 menuiseries extérieures alu avec la société MIROITERIE 35 pour un montant de + 728,34 € H.T. (+ 2,82 %).
- **Décision n° 2025-11** – COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS MAITRISE D'ŒUVRE EXTENSION ECOLE DES GRANDS PRES VERTS

- **Décision n° 2025-12** : – DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET GUEPES - marché n° 2025-34 conclu avec la société HCE pour un montant maximum annuel de 10 000,00 € H.T.
- **Décision n° 2025-13** : – ACQUISITION D'UN AERATEUR DE GAZON POUR TERRAIN SPORTIF - marché n° 2025-38 conclu avec la société RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 9 910,00 € H.T.
- **Décision n° 2025-14** : - ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE IMPRIMANTE RESEAU - marché n° 2025-41 conclu avec la société AJP pour un montant de 5 470,00 € H.T. avec un contrat annuel de maintenance maximum de 2 000,00 € H.T.
- **Décision n° 2025-15** : – SOLUTION APPLICATIVE DE RESERVATION, GESTION D'ACCES ET DE PAIEMENT POUR UN PADEL - marché 2025-25 conclu avec la société SPORTFINDER pour un montant annuel de 4 580,00 € H.T.

Finances :

La nomenclature M57 et le budget primitif 2025 permettent à Monsieur le Maire d'effectuer des virements de chapitre à chapitre (ou d'opération à opération pour l'investissement) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles (hors chapitre 012 relatif aux charges de personnel). Le plafond en investissement est de 632 839,83 €. Le plafond est de 640 830,00 € en fonctionnement.

Ci-dessous une décision de Monsieur le Maire :

➤ Décision du 22 octobre 2025

chap	article	opération	section	BP 2025	virements de crédits	BP + DM
section d'investissement						
DEPENSES						
23	2313	244	immobilisations incorporelles	746 958,29 €	15 000,00 €	761 958,29 €
23	2313	246	immobilisations incorporelles	557 493,17 €	42 000,00 €	599 493,17 €
23	2313	208	immobilisations incorporelles	704 483,52 €	-57 000,00 €	647 483,52 €

Le conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'article L2122-22 du C.G.C.T. et L214-1 et A.214-1 du Code de l'urbanisme.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Gaët Lefeuvre

